Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO
6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

LPPR = loi de programmation de la misère et de la destruction du service public

Les fuites sur le contenu du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), dévoilées par plusieurs sources[1], ont confirmé le hold-up sur nos retraites.

L'article 2 prévoit explicitement dans la programmation budgétaire 2021 – 2027 de redistribuer une fraction de l'argent que l'Etat ne mettra plus en cotisation patronale pour les retraites en augmentation du budget de l'ANR et en revalorisations indemnitaires.

Cette loi ne programme donc pas d'augmenter le budget consacré à la recherche publique, elle programme le détournement de l'argent de nos retraites au profit de la recherche sur projet (l'ANR) et de primes pour nous imposer de nouvelles tâches.

Passer de 74 % de cotisation patronale pour les retraites des fonctionnaires (régime actuel) à 17 % (régime universel à points) permettrait en effet de diminuer de façon drastique la masse salariale consacrée aux fonctionnaires. Comment prétendre nous garantir le même niveau de pension avec beaucoup moins d'argent ? Cela confirme la nocivité de la réforme des retraites qui détruit le code des pensions civiles et militaires et l'obligation pour l'État de payer nos pensions pendant notre retraite.

Ce sera la misère pour nos retraites avec la réforme des retraites et la LPPR s'inscrit dans cette logique de destruction en utilisant les économies faites sur notre dos en instaurant le pilotage de la recherche par les appels à projets et la « performance » (avec l'aide de l'HCERES), et en détruisant nos statuts, notamment l'indépendance et le respect des missions dans le cadre du service public.

À la suite de la loi de transformation de la Fonction Publique, avec la LPPR, toutes les catégories de personnels sont attaquées :

- les jeunes sont condamnés à rester contractuels pendant de longues années et de moins en moins arriveront au final à être fonctionnaires ;
- les chercheurs et les enseignants-chercheurs verront leur liberté de recherche réduite à peau de chagrin et les nouvelles primes seront un moyen de pression supplémentaire pour leur faire accepter de nouvelles tâches ;
- les BIATSS et les ITA n'auront quasi pas d'augmentation de primes ;
- la ministre Mme Vidal a confirmé par sa réponse à la Cour des Comptes que les BIATSS vont subir une attaque contre leurs acquis en terme d'ARTT : travailler plus sans gagner plus !

1 Groupe JP Vernant : https://twitter.com/Gjpvernant/status/1225867039010586625?s=20
Rogue ESR : http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8644

De son coté le gouvernement s'isole de plus en plus - même le conseil d'État critique son projet qui renvoie à de trop nombreuses ordonnances - et il érige la violence et la répression comme méthode de gouvernement pour tenter d'endiguer la mobilisation qui dure depuis le 5 décembre.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, face à ces attaques, les motions - d'AG ou de conseils - de départements, d'UFR, d'instituts, de labos, de centres, etc. continuent de fleurir pour dénoncer la LPPR, souvent en en demandant l'abandon, et souvent en demandant aussi le retrait de la réforme des retraites.

Pour porter ses revendications, la mobilisation sous toutes ses formes se développe, que ce soit la grève, les manifestations, la rétention des notes, la non remontée des dossiers HCERES, et tout un tas d'initiatives originales.

L'enseignement supérieur et la recherche s'arrêtent à partir du 5 mars

Dans ce contexte, la Coordination nationale des facs et labos des 1er et 2 février 2020 a réuni 750 étudiants et personnels, représentant de nombreux établissements de toute la France. Elle ouvre une perspective : le 5 mars « L'université et la recherche s'arrêtent ».

FO ESR appelle les personnels à poursuivre et amplifier la mobilisation, à répondre à toutes les initiatives contre le projet de réforme des retraites, notamment celle du 17 février dans les transports et les organismes sociaux, et le 20 février au niveau interprofessionnel.

FO ESR appelle les personnels à se saisir des propositions de la coordination nationale[2] en organisant partout des AG, qui mettent en discussion ces propositions et qui construisent de manière effective l'arrêt de toutes leurs activités, c'est à dire la grève, à partir du 5 mars. FO ESR appelle également les personnels à mandater des délégués pour la 2ème coordination nationale les 6 et 7 mars.

Montreuil, le 16 février 2020

2 https://universiteouverte.org/2020/02/02/motion-coord-1-2-fevrier/